

L'interco veut développer l'usage du vélo électrique

Son objectif est de répondre à l'appel à projet Vélo & Territoire lancé par l'Ademe.

Et la date limite de dépôt de dossier est fixée au 10 décembre. Avant de se porter candidate, la communauté de communes du Fium'Orbu-Castellu veut consulter les habitants sur la pertinence d'un tel projet.

Le principe est simple : la collectivité pourrait faire l'acquisition de vélos à assistance électrique (VAE) en bénéficiant, si son dossier est retenu, de financements couvrant 70% de la dépense.

Ces vélos, d'une valeur de 2000€ pièce, seraient ensuite proposés à la location, à des tarifs préférentiels, aux habitants du territoire qui en feraient la demande. *"L'objectif n'est pas de se substituer à l'offre privée, mais d'en être complémentaire,"* souligne Louis Cesari, président de l'interco. *Les vélos seraient loués pour des périodes longues, de six mois ou un an, renouvelables ou pas."*

Location longue durée à tarifs préférentiels

Les tarifs de location seront fixés par le conseil communautaire. L'idée n'étant pas d'engranger des bénéfices, mais de réaliser une opération blanche, les prix resteront abordables. *"Nous avons étudié ce qui se fait dans d'autres territoires qui ont adopté ce dispositif, dé-*



Si son dossier est retenu et si la population y est réceptive, l'interco pourrait acquérir des vélos à assistance électrique et les proposer à la location longue durée. / DOCUMENT CORSE-MATIN

taille Laure Prieur, agent de développement à l'interco. *Les tarifs varient entre 110€ et 260€ le semestre et entre 230€ à 360€ pour une location annuelle. Des tarifs qui incluent des visites de maintenance préventives."* Les 30% d'auto-financement nécessaires pour l'achat des vélos seraient compensés par le paiement des locations.

Moyen de locomotion adapté à tous

Avant de se positionner sur cet appel à projet, la communauté de communes veut prendre le pouls de la popula-

tion, via un questionnaire simple en ligne. Il est demandé aux personnes intéressées de se manifester rapidement car le temps presse.

"Le public ciblé? N'importe qui en fait. Il faut savoir que le vélo à assistance électrique est adapté à tous les profils, argumente Laure Prieur. Il peut être utilisé comme moyen de locomotion quotidien ou comme accessoire de loisirs."

Pas besoin d'être un athlète de haut niveau pour se déplacer en VAE. Même ceux qui ne sont pas sportifs du tout peuvent s'y mettre. Leur utilisation est même souvent

conseillée pour les personnes souffrant de problèmes de dos ou d'articulations.

Bien qu'équipé d'un moteur, le VAE ne supprime pas l'action du cycliste. Le moteur se déclenche en effet uniquement lorsque les pédales sont actionnées. Le vélo électrique reste donc bénéfique pour la santé.

La différence la plus notable avec une bicyclette traditionnelle, c'est dans les côtes. Plus besoin de fournir des efforts surhumains, le moteur prend le relais. Doté d'une autonomie de 90 kilomètres, le VAE est idéal pour les déplacements en milieu urbain. Mais aussi pour se promener sur les routes de montagne ou sur les pistes.

Non polluant, silencieux et économique - surtout en ces temps de hausse des taxes sur les carburants - le vélo à assistance électrique est une alternative sympa pour vos déplacements.

L. V.

Pré-inscriptions ouvertes en ligne ou par téléphone

Afin de vérifier combien d'habitants des 13 communes du territoire seraient intéressées, la communauté de communes a mis en place une pré-inscription en ligne. On pourra trouver le lien vers le questionnaire sur le site de l'interco <http://ccfiumorbucastellu.corsica/> rubrique actualité. On peut aussi se rendre sur la page Facebook Comcom Fium'Orbu-Castellu. Les personnes n'étant pas en mesure de répondre sur le net peuvent également contacter directement les services par téléphone au 04.95.56.10.10. Les pré-inscriptions sont enregistrées jusqu'au 3 décembre prochain.

L. V.